

La nouvelle formule du logement social

Autor(en): **Marco, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1636

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La nouvelle formule du logement social

On a coutume de dire et d'écrire qu'à Genève la crise du logement et la difficulté de construire relèvent de questions plutôt conjoncturelles: la protection rigoureuse de la zone agricole, l'égoïsme du voisinage, les exigences des milieux de défense des locataires, le manque d'intérêt financier des promoteurs immobiliers notamment.

Il y a sans doute du vrai dans ces explications, mais on oublie ou, l'on feint d'oublier, les questions structurelles. Les compromis sociaux passés pendant la deuxième moitié du siècle précédent sont remis en question. Ainsi le compromis formalisé dans les conventions collectives de travail cède le pas à la flexibilisation des salaires.

La loi HLM en vigueur, dite loi Dupont, du nom du magistrat qui l'a initiée, date

d'une quarantaine d'années. Elle permet à l'Etat de financer dégressivement pendant vingt ans une part des charges d'exploitation des immeubles de logements sociaux: les loyers, bas au départ, augmentent donc au fil des années. Le succès de la formule reposait sur le pari de l'augmentation constante des revenus réels de la grande majorité des travailleurs.

Des cycles resserrés

Or la crise des années huitante et nonante a mis fin à cet automatisme et entraîné le retour à des cycles économiques dont les phases sont de plus en plus rapprochées. D'une part, après chaque période de dépression, tous les laissés-pour-compte ne retrouvent pas un emploi. D'autre part, les possibilités d'accéder à

un statut économique supérieur s'ameublissent fortement pour un nombre non négligeable de salariés. La société, jusqu'à relativement homogène, devient multiple et hétérogène.

La demande de logements à bon marché change, alors que le parc de logements subventionnés diminue constamment. Il est donc nécessaire de revoir la nature de celui-ci. C'est le sens d'un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat visant la fin du régime HLM et la création d'un «socle» permanent de logements à loyers modérés, le «logement économique pérenne». Ce socle devrait atteindre 20% du parc immobilier cantonal d'ici quinze ans, soit environ 40 000 logements. Encore faut-il qu'un plan d'action concrétise cette idée innovante. *dm*

Recherche: l'émotivité des scientifiques

On se souvient du tollé provoqué en 2001 par la mise à l'écart des projets de sciences sociales dans le choix des premiers pôles de recherche nationaux. Pour corriger ce déséquilibre, la Confédération a lancé en 2003 un nouveau programme réservé à ces disciplines.

On vient d'apprendre que le Fonds national de la recherche scientifique, après examen par des experts étrangers de renom, a sélectionné six programmes, dont un seul émane d'une université romande, en l'occurrence Genève. Le recteur de l'Alma mater genevoise estime que ce choix n'est pas proportionnel aux forces des universités romandes (*Le Temps*, 18 février 2005). Voilà donc que le très helvétique principe de la proportionnalité fait son entrée dans les critères de qualification de la recherche scientifique. Pourtant, en 2001, on n'a pas entendu les universitaires romands s'étonner du fait que la moitié des 14 projets retenus concernait la Suisse romande. Un choix manifestement discriminatoire à l'égard de leurs collègues alémaniques.

Il est vrai que l'enjeu financier de cette nouvelle vague de pôles de recherche n'est pas anodin, puisque Berne prévoit d'y consacrer la coquette somme de dix millions de francs pour une période de quatre ans. D'où probablement l'émotion des perdants qui se raccrochent à des arguments que la raison peine à valider. Mais qu'on se rassure: le programme genevois retenu va certainement nous expliquer les mécanismes qui brouillent parfois la raison raisonnante des scientifiques, puisqu'il porte sur les émotions dans le comportement individuel et les processus sociaux... *jd*

Egalité: une avancée historique pour les femmes

Le parlement de la commune de Muri, la *Golden Küste* de Berne, a depuis le 17 février 2005 une majorité féminine: vingt et une femmes et dix-neuf hommes représentent la population. Le fait est historique puisque c'est une première en Suisse, en tout cas pour les communes de plus de dix mille habitants. L'histoire est jolie et vaut la peine d'être contée.

En septembre dernier, Francesca Ruta, celle par qui la majorité a basculé, fête son 18^e anniversaire. Elle se porte candidate sur la liste socialiste pour les prochaines élections. Elle est gymnasiennne et parle couramment nos trois langues officielles. Un mois plus tard, elle vote pour la première fois et voilà qu'elle est la première viennent-ensuite, ex æquo avec un autre candidat. En janvier, un député socialiste quitte la commune et il s'agit de le remplacer. La loi dans le canton de Berne résout le problème par un tirage au sort. Celui-ci a justement eu lieu le 17 février dernier.

Cette élection est également une victoire pour les jeunes. Muri est une commune bourgeoise d'ambassades, de médecins et de fonctionnaires. Francesca Ruta, qui est une altermondialiste active, a été élue par les jeunes de tous bords, particulièrement par ceux qui ont son âge et qui votaient pour la première fois. C'est un encouragement pour tous ceux qui doutent de l'utilité de se rendre aux urnes. *cr*